



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

29-02-2016-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 février 2016

Le vingt neuf février deux mil seize à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVE, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Etaient excusées : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD.

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE INSTANT DES CHANTIERS JEUNES

La commune de Mont souhaite organiser des chantiers ouverts aux jeunes pendant les vacances scolaires, notamment estivales.

L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général.

La commune souhaite ainsi animer un groupe de jeunes en favorisant des petits travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Un ou plusieurs groupe(s) de 2 à 4 jeunes maximum de 14 à 18 ans ;
- 5 jours de participation et une demi-journée de présentation;
- Des horaires fixes : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00;
- Une animation mixte : un élu et un agent des services techniques par;
- Un équipement de protection adapté: gants et lunettes si besoin.

Les participants ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations.

Afin de récompenser leur engagement, la commune s'engage à leur proposer une bourse permettant de valoriser leur démarche citoyenne en leur fournissant une aide. Cette dernière pourrait être fixée à 15 euros par enfant et par jour en fonction des jours de présence.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER la mise en place d'un chantier jeune pendant les vacances scolaires estivales,

ADOPTER les modalités proposées ci-dessus,

ACCEPTER le renouvellement de l'opération au cours de chacune des vacances scolaires, si nécessaire,

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour la mise en place de ces chantiers.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/03/2016